



Losser Audit
Commissaire aux comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

LES CHANTIERS DES CÔTES ET DE LA WOËVRE

Association régie par la loi de 1901 déclarée à la Préfecture de la Meuse

Siège social : 14, rue des Eparges
55160 FRESNES EN WOËVRE

SIREN 379 390 602
N° RNA : W 553 002 027

Assemblée générale ordinaire du 23 septembre 2026

Exemplaire destiné au dépôt des comptes

LOSSER Audit

S.A.S. au capital de 1.000 € - R.C.S. Bar-le-Duc 798 050 415

Société de Commissaire aux comptes membre de la Compagnie Régionale de commissaires aux comptes de l'Est

16 bis, rue de Souville - BP 20123 - 55103 VERDUN Cedex - Tél. 03 29 84 12 73

T.V.A. Intracommunautaire FR 70 798 050 415



Losser Audit
Commissaire aux comptes

Aux adhérents,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **LES CHANTIERS DES CÔTES ET DE LA WOËVRE** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2025**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC N°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821.53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.



Losser Audit
Commissaire aux comptes

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Subventions d'exploitation

Nous avons contrôlé l'information décrite dans votre annexe légale relative aux subventions d'exploitation. Nous nous sommes assurés de la comptabilisation des subventions reçues sur l'exercice. Nous avons obtenu les éléments probants justifiant la réalité et l'exhaustivité des opérations comptabilisées à ce titre dans les comptes de votre association. Nous nous sommes également assurés de la juste valorisation des subventions à encaisser au titre de l'exercice 2025. Nos travaux sont concluants.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels de votre association.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.



Losser Audit
Commissaire aux comptes

RESPONSABILITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements



Losser Audit
Commissaire aux comptes

ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

VERDUN, le 16 septembre 2026



SAS LOSSER Audit
Jean-Christophe LAFLOTTE
Commissaire aux comptes

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	950	950				
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	279 963	223 884	56 079	58 921	2 842-	4. 82-
	En cours, avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	62		62	60	2	2. 50
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	400		400	400		
Total II		281 375	224 834	56 541	59 381	2 840-	4. 78-
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	11 371		11 371	11 460	89-	0. 78-
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	77 843		77 843	55 892	21 951	39. 27
	Charges constatées d'avance (2)	990		990	674	316	46. 90
	Valeurs mobilières de placement	20 000		20 000	10 000	10 000	100. 00
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	64 315		64 315	112 944	48 630-	43. 06-
Total III		174 518		174 518	190 970	16 451-	8. 61-
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecart de conversion et différences d'évaluation (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	455 894	224 834	231 059	250 351	19 292-	7. 71-

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité	152 163	142 516	9 648	6.77
	Autres				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	588	9 648	9 060-	93.91-
	Situation nette (sous total)	152 751	152 163	588	0.39
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement	7 516	9 321	1 805-	19.36-
	Provisions réglementées				
	Total I	160 267	161 484	1 217-	0.75-
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables				
	Avances conditionnées				
	Droits du concédant				
	Total II				
FONDS REPORTES ET DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
	Total III				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total IV				
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
	Emprunts et dettes financières diverses (2)				
	Instruments financiers à terme				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	10 328	10 763	435-	4.04-
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	60 464	78 103	17 640-	22.59-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Produits constatés d'avance				
	Total V	70 792	88 867	18 075-	20.34-
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	231 059	250 351	19 292-	7.71-

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)

(2) Dont emprunts participatifs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	214 165	222 563	8 398-	3. 77-
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	538 582	560 420	21 838-	3. 90-
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	135		135	
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	435	6 604	6 169-	93. 42-
Total I	753 317	789 587	36 271-	4. 59-
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	99 365	103 873	4 508-	4. 34-
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	12 534	13 386	851-	6. 36-
Salaires et traitements	548 511	581 653	33 142-	5. 70-
Cotisations sociales	67 809	61 583	6 226	10. 11
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	25 603	21 247	4 356	20. 50
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	4	3	1	30. 24
Total II	753 826	781 745	27 919-	3. 57-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	509-	7 843	8 352-	106. 50-

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

BATT VERDUN



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	1 097	2 284	1 186-	51.95-
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total III	1 097	2 284	1 186-	51.95-
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)	1 097	2 284	1 186-	51.95-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	588	10 126	9 539-	94.20-
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		3 885	3 885-	100.00-
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		4 364	4 364-	100.00-
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		479-	479	100.00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	754 414	795 756	41 342-	5.20-
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	753 826	786 109	32 283-	4.11-
5. EXCEDENT OU DEFICIT	588	9 648	9 060-	93.91-

ANNEXE

SOMMAIRE

- PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Art. 831-1 - Principes généraux

- INFO. RELATIVES AUX POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT ET À L'ACTIF

Art. 832-1 - Mouvements des immobilisations, amortissements et dépréciations

Art. 832-2 - Précisions sur les postes d'immobilisations, amortissements et dépréc.

Art. 832-9 - État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

- INFORMATIONS RELATIVES AU PASSIF

Art. 832-11 - Capitaux propres

Art. 832-15 - État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

- INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

Art. 832-19 - Précisions relatives à certains éléments

Art. 832-20 - Honoraires des commissaires aux comptes

- INFO. DES ENGAGEMENTS ENVERS LES ORGANES DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE

Art. 835-1 - Avances, crédits et engagements

- INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF

Art. 837-1 - Informations relatives à l'effectif

REGLEMENT ASSOCIATIONS - DISPOSITIONS GENERALES

Art. 431-2 - Description de l'objet social, activités et moyens mis en oeuvre

Art. 431-5 - Tableau de variation des fonds propres

Art. 431-10 - Contributions volontaires en nature

REGLEMENT ASSOCIATIONS - APPEL A LA GENEROSITE DU PUBLIC

Art. 432-2 - Compte de résultat par origine et destination

Art. 432-17 - Compte d'emploi annuel des ressources

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRINCIPES GÉNÉRAUX -

(Art. 831-1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois.
La date de clôture de l'exercice est le 31/12/2025

Permanence des méthodes

L'association applique pour la première fois le règlement ANC n°2002-06 relatif à la modernisation des états financiers à compter de l'exercice clos le 31/12/2025.

L'application du règlement a conduit à analyser les impacts sur la présentation des comptes, la nomenclature et le classement des certaines opérations.

Le règlement modifie notamment la présentation des états financiers, supprime les transferts de charges et redéfinit le résultat exceptionnel.

L'application du règlement ANC n°2022-06 n'a pas d'incidence sur le résultat net ni sur les capitaux propres de l'association. Les impacts constatés concernent principalement des reclassements de présentation entre postes du compte de résultat et l'adaptation de la nomenclature comptable.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Soit pour le bilan clos au 31/12/2025 :

- Quote-Part de subvention d'investissement : Suppression du compte 777000 - Remplacé par le compte 747000 - pour un montant de 3 304.68€
- Cession d'éléments d'actifs : Suppression du compte 775000 - Remplacé par le compte 757000 - pour un montant de 135€.

Liste des principales méthodes

- Les subventions d'investissement sont comptabilisées **en produits**, conformément à l'article **312-1 du PCG**.
- Les engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires font l'objet d'une **information dans l'annexe**, conformément aux dispositions applicables.

Informations significatives

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- MOUVEMENTS IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-1)

Etat des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	950			950
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	150 408	11 012		161 420
Installations générales, agencements, aménagements divers	4 061			4 061
Matériel de transport	95 107	7 200	4 000	98 307
Matériel de bureau et matériel informatique	5 537	4 040		9 577
Mobilier	6 088	509		6 597
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	460	2		462
TOTAL	262 612	22 763	4 000	281 375

Etat des amortissements

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	950			950
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	126 242	10 909		137 151
Installations générales, agencements, aménagements divers	3 480	79		3 559
Matériel de transport	62 025	13 374	4 000	71 399
Matériel de bureau et matériel informatique	5 537	834		6 371
Mobilier	4 997	407		5 404
TOTAL	203 231	25 603	4 000	224 834

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Durée d'utilisa- tion ou taux d'amor- tissement	Mode d'amortissement
Frais d'établissement	5 ans	Linéaire
Immobilisations incorporelles		
Frais de développement	5 ans	Linéaire
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	5 à 10 ans	Linéaire
Droit au bail		Non amortissable
Fonds commercial	10 ans	Linéaire
Autres immobilisations incorporelles	5 à 10 ans	Linéaire
Immobilisations corporelles		
Terrains		Non amortissable
Agencements et aménagements de terrains	10 à 20 ans	Linéaire
Constructions	20 à 50 ans	Linéaire
Constructions sur sol d'autru	10 à 30 ans	Linéaire
Constructions	5 à 10 ans	Linéaire
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 à 10 ans	Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements divers	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et matériel informatique	5 à 10 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRÉC. POSTES IMMO., AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -
(Art. 832-2)

Immobilisations - Augmentations de l'exercice

	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Installations techniques, matériels			11 012		
Matériel de transport			7 200		
Matériel de bureau et matériel informatique			4 040		
Mobilier			509		
Immobilisations financières					
Autres immobilisations financières			2		
TOTAL GENERAL			22 763		

Immobilisations - Diminutions de l'exercice

	Ventilation des diminutions				
	Virements		Sorties		
	De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Matériel de transport			4 000		
Immobilisations financières					
TOTAL GENERAL			4 000		



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Amortissements - Dotations de l'exercice

	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériels		10 909		
Installations générales, agencements		79		
Matériel de transport		13 374		
Matériel de bureau et matériel informatique		834		
Mobilier		407		
Immobilisations financières				
TOTAL GENERAL		25 603		

Amortissements - Diminutions de l'exercice

	Ventilation des diminutions		
	Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Matériel de transport		4 000	
Immobilisations financières			
TOTAL GENERAL		4 000	

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-9)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Autres immobilisations financières	400	400	
Créances de l'actif immobilisé	400	400	
Autres créances clients	11 371	11 371	
Débiteurs divers	77 843	77 843	
Créances de l'actif circulant	89 214	89 214	
Charges constatées d'avance	990	990	
TOTAL	90 604	90 604	

- CAPITAUX PROPRES -

(Art. 832-11)

Fonds propres au 31.12.2024	142 516 €
Fonds propres au 31.12.2025	152 163 €
Variation	9 648 €
Résultat de l'exercice	9 648 €
Variation ne provenant pas du résultat	0 €

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice N-1	Distribution de dividendes	Augmentation de capital
Capital				
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecart de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	142 516	9 648		
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	9 648	1 805		
Subventions d'investissement	9 321	1 805-		
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres	161 484	9 648		

	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital				
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecart de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				152 163
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice				588
Subventions d'investissement				7 516
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres				160 267

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-15)

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	10 328	10 328		
Personnel et comptes rattachés	33 628	33 628		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	23 693	23 693		
Autres impôts taxes et assimilés	3 143	3 143		
TOTAL	70 792	70 792		

- PRÉCISIONS RELATIVES À CERTAINS ÉLÉMENTS -

(Art. 832-19)

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	11 371
Disponibilités	40
TOTAL	11 411

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 328
Dettes fiscales et sociales	40 075
TOTAL	50 403

- HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES -

(Art. 832-20)

1. Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes

	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	2 760	
TOTAL	2 760	

- AVANCES, CRÉDITS ET ENGAGEMENTS -

(Art. 835-1)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	5 9 7
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	3 2 2 7
35 à 44 ans	21 à 30 ans	1 0 1 4
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
Engagement total		4 8 3 8

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 64 ans
- profil de carrière à décroissance moyenne
- turn over faible
- taux d'inflation 1 %
- taux d'actualisation 3.3 %

	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées		4 8 3 8	

- INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF -

(Art. 837-1)

- L'effectif moyen pendant l'exercice est de **24 personnes**, conformément à l'article D.123-200 du Code de commerce.

- OBJET SOCIAL, ACTIVITÉS ET MOYENS MIS EN OUVRE -

(Art. 431-2)

Objet social de l'entité

L'association Chantiers des Côtes et de la Woevre, régie par la Loi du 1er juillet 1901, a pour but, en collaboration avec les services de l'Etat et du Conseil Général de la Meuse de :

- Soulager toutes les misères relevant de la "pauvreté-Précarité".
- Mettre en place et gérer tous les services de réinsertion au profit des bénéficiaires des minimas sociaux.

Par le biais de travaux d'espaces verts chez les particuliers et les collectivités locales, l'Association est un acteur de proximité dans l'aide à la réinsertion professionnelle pour les

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

personnes en difficultés économiques et sociales.

Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

Moyens mis en oeuvre

Faits caractéristiques

Faits caractéristiques d'importance significative intervenus au cours de l'exercice ou entre la clôture et l'approbation des comptes.

SUBVENTIONS

Au 31/12/2025, il reste à recevoir les subventions suivantes :

- Solde de la subvention FSE Année 2025 évalué à 15 025€ représentant la part variable de la convention.
- Solde de la subvention ACI - Modulation 2025 représentant la part modulée de l'aide aux postes pour un montant de 21 690.92€
- Solde ASP 2025 - Régularisation versement 08/2025 à 12/2025 pour 34 345€

- TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES -

(Art. 431-5)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	142 516	9 648		0	152 163
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	9 648	9 648 -	588		588
Situation nette	152 163		10 235	9 648	152 751
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	9 321		15 013	16 818	7 516
Provisions réglementées					
TOTAL	161 484		15 601	16 819	160 267

- ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES -

(Art. 431-10)

	Exercice N	Exercice N-1
	31/12/2025 12	31/12/2024 12
Contributions volontaires en nature		
Bénévolat	3 802	3 728
TOTAL	3 802	3 728
Charges des contributions volontaires en nature		
Personnel bénévole	3 802	3 728
TOTAL	3 802	3 728



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION -

(Art. 432-2)

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice N	31/12/2025	12	Exercice N-1	31/12/2024	12
	TOTAL	Dont générosité du public		TOTAL	Dont générosité du public	
PRODUITS PAR ORIGINE						
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	214 735			229 167		
1.1 Cotisations sans contrepartie						
1.2 Dons, legs et mécénat						
- Dons manuels						
- Legs, donations et assurances-vie						
- Mécénat						
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	214 735			229 167		
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 097			6 169		
2.1 Cotisations avec contrepartie						
2.2 Parrainage des entreprises						
2.3 Contributions financières sans contrepartie						
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	1 097			6 169		
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	538 582			560 420		
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS						
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS						
TOTAL	754 414			795 756		



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	57 287		61 993	
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	25 603		21 247	
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE				
TOTAL	82 890		83 240	
EXCEDENT OU DEFICIT	671 524		712 516	



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N	31/12/2025	12	Exercice N-1	31/12/2024	12
	TOTAL	Dont générosité du public		TOTAL	Dont générosité du public	
PRODUITS PAR ORIGINE						
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	3 802			3 728		
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature	3 802			3 728		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC						
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL	3 802			3 728		
CHARGES PAR DESTINATION						
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES						
Réalisées en France						
Réalisées à l'étranger						
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS						
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT						
TOTAL						



TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES - GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

(Art. 432-22)

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	MONTANT	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	MONTANT	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	MONTANT
Réserves	142 516	9 648				0		152 163
Excédent ou déficit de l'exercice	9 648	9 648 -		588				588
Subventions d'investissement	9 321			15 013		16 818		7 516
TOTAL	161 484			15 601		16 819		160 267



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Le 10/09/2026
SERVAIS JONATHAN

